

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 novembre 2013 N°919

## Pierre MOSCOVICI annonce la clôture de l'opération de cession de titres Safran par l'Etat

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, a indiqué hier soir que l'Etat engageait une cession au capital de Safran comprise entre 3,6% (15 millions d'actions) et 4,7% (19,5 millions d'actions). Le succès de l'opération a permis de clôturer la cession à 4,7% du capital.

Au terme de ce placement, l'Etat reste actionnaire de référence de Safran, avec 22,4% de son capital. L'Etat entend par ailleurs demeurer, grâce à une participation au capital significative et au jeu des droits de vote doubles, actionnaire de référence de Safran à moyen terme.

M. Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'économie et des finances, se félicite du succès de cette opération qui rapportera à l'Etat environ 900M€ et s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'Etat.

Cette politique doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat tout en dégageant des ressources en fonds propres pour de nouveaux secteurs porteurs de développement économique.

## NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER NI PUBLIER AUX ETATS-UNIS, AU JAPON, EN AUSTRALIE OU AU CANADA

Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du « U.S. Securities Act » de 1933, tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement. L'Etat n'a pas l'intention de procéder à une offre publique aux Etats-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (ainsi que ses modifications, incluant la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la "Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

L'offre et la vente des actions Safran par l'Etat en France sera effectuée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Safran ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Safran. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat.



Contacts presse : Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Barbara FRUGIER – 01.53.18.40.82 – <u>barbara.frugier @cabinets.finances.gouv.fr</u>

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u> Brieuc PONT: 01.53.18.41.82 - brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr